

PARAPHE DU MAIRE :

PARAPHE DU GREFFIER :

N° de résolution
ou annotation

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MINGAN
VILLE DE PORT-CARTIER**

PROCÈS-VERBAL de la séance extraordinaire du conseil municipal de la VILLE DE PORT-CARTIER, tenue le 29 avril 2019, débutée à 11 h 45, au 40, avenue Parent, Port-Cartier.

SONT PRÉSENTS

M. le maire	Alain THIBAUT
M ^{mes} les conseillères	Cécile CAMIRÉ Marie CORBEY Patricia COUETTE Carole CHEVARIE
MM. les conseillers	Daniel CAMIRÉ Mario GAUMONT

formant quorum sous la présidence de M. le maire Alain THIBAUT.

SONT AUSSI PRÉSENTES

M ^{me} la directrice générale	Andrée BOUFFARD
M ^{me} la greffière	M ^e Jessica BILODEAU

CITOYEN: 0

JOURNALISTE: 0

Les avis de convocation ont été signifiés conformément aux dispositions de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, c. C-19).

OUVERTURE DE LA SÉANCE

M. le maire Alain THIBAUT ouvre la séance et souhaite la bienvenue aux personnes qui se sont déplacées pour y assister.

2019-04-131

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par M^{me} la conseillère Carole CHEVARIE, appuyé par M^{me} la conseillère Cécile CAMIRÉ, et résolu :

D'adopter l'ordre du jour de la séance extraordinaire du 29 avril 2019, se tenant à compter de 11 h 45.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2019-04-132

AUTORISATION – DIRECTIVE DE CHANTIER N° DC-01 – RÉFECTION DE QUATRE (4) PONCEAUX SUR LE BOULEVARD DU PORTAGE-DES-MOUSSES – PROJET N° VPC-STP-TC-20180301-02

CONSIDÉRANT l'adjudication du contrat de réfection de quatre (4) ponceaux sur le boulevard du Portage-des-Mousses, projet numéro VPC-STP-TC-20180301-02, en faveur de CONSTRUCTION POLARIS INC., faisant l'objet de la résolution numéro 2018-06-196;

CONSIDÉRANT qu'un changement s'avère nécessaire quant à la méthode d'insertion des ponceaux et que cette modification entraîne une augmentation du coût du contrat;

PARAPHE DU MAIRE :

PARAPHE DU GREFFIER :

N° de résolution
ou annotation

CONSIDÉRANT qu'après étude des solutions proposées lors de la commission permanente du 8 avril 2019, le conseil municipal opte pour la solution n° 1 visant la réalisation des travaux avec les tuyaux de type HOBAS en fibre de verre;

CONSIDÉRANT que les ingénieurs au dossier, la firme AXOR EXPERTS-CONSEILS INC., recommande au conseil municipal d'autoriser la directive de chantier n° DC-01;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par M. le conseiller Daniel CAMIRÉ,
appuyé par M. le conseiller Mario GAUMONT, et résolu :

QUE le préambule de cette résolution en fasse partie intégrante;

D'autoriser la directive de chantier n° DC-01 préparée par la firme AXOR EXPERTS-CONSEILS INC., visant la réalisation des travaux avec les tuyaux de type HOBAS en fibre de verre, dans le cadre du contrat de réfection de quatre (4) ponceaux sur le boulevard du Portage-des-Mousses, projet numéro VPC-STP-TC-20180301-02, pour une somme de 172 660 \$, taxes en sus, conformément à la proposition de CONSTRUCTION POLARIS INC., aux documents d'appel d'offres et suivant la recommandation du Service des travaux publics en date du 5 avril 2019;

D'autoriser le maire ou le maire suppléant et la directrice générale ou la greffière à conclure et à signer pour et au nom de la Ville de Port-Cartier, tout contrat ou document qui pourra être requis pour donner suite à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2019-04-133

AUTORISATION – CONCLUSION D'UN AVENANT – SERVICES PROFESSIONNELS POUR LA MISE À NIVEAU DES INFRASTRUCTURES DE COLLECTE, D'INTERCEPTION ET DE TRAITEMENT DES EAUX USÉES DE LA VILLE DE PORT-CARTIER – PROJET N° VPC-STP-SPI-20140725-01

CONSIDÉRANT l'adjudication du contrat de services professionnels pour la mise à niveau des infrastructures de collecte, d'interception et de traitement des eaux usées de la Ville de Port-Cartier, projet n° VPC-STP-SPI-20140725-01, en faveur de TÉTRA TECH QI INC., faisant l'objet de la résolution numéro 2014-10-329;

CONSIDÉRANT que la préparation des documents d'appel d'offres pour des services professionnels visant le contrôle qualitatif des matériaux dans le cadre du projet de mise à niveau des infrastructures de collecte, d'interception et de traitement des eaux usées de la Ville de Port-Cartier (lots 1 et 2) s'avère nécessaire et entraîne une augmentation du coût du contrat;

CONSIDÉRANT l'avenant au marché n° AV-14 proposé par TÉTRA TECH QI INC.;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par M^{me} la conseillère Carole CHEVARIE,
appuyé par M^{me} la conseillère Cécile CAMIRÉ, et résolu :

PARAPHE DU MAIRE :

PARAPHE DU GREFFIER :

N° de résolution
ou annotation

QUE le préambule de cette résolution en fasse partie intégrante;

D'entériner la conclusion d'un avenant n° AV-14 proposé par la firme TÉTRA TECH QI INC., concernant la préparation des documents d'appel d'offres pour des services professionnels visant le contrôle qualitatif des matériaux dans le cadre du projet de mise à niveau des infrastructures de collecte, d'interception et de traitement des eaux usées de la Ville de Port-Cartier (lots 1 et 2), projet numéro VPC-STP-SPI-20140725-01, pour une somme de 3 800 \$, taxes en sus, conformément à l'offre de cette entreprise, aux documents d'appel d'offres et suivant la recommandation du Service des travaux publics en date du 10 avril 2019;

D'autoriser le maire ou le maire suppléant et la directrice générale ou la greffière à conclure et à signer pour et au nom de la Ville de Port-Cartier, tout contrat ou document qui pourra être requis pour donner suite à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2019-04-134

ADOPTION - RÈGLEMENT N° 2019-302, INTITULÉ : « RÈGLEMENT CONCERNANT LA MISE À NIVEAU DES INFRASTRUCTURES DE COLLECTE, D'INTERCEPTION ET DE TRAITEMENT DES EAUX USÉES (LOT 1) ET DÉCRÉTANT DES DÉPENSES ET UN EMPRUNT DE 3 358 600 \$ POUR EN ACQUITTER LE COÛT »

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion du présent règlement a dûment été donné par M^{me} la conseillère Patricia COUETTE lors de la séance extraordinaire du conseil municipal tenue le 23 avril 2019;

CONSIDÉRANT qu'une copie du présent règlement a été remise à chaque membre du conseil municipal, plus de 72 heures avant la présente séance et que tous les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

CONSIDÉRANT que la greffière a précisé l'objet du règlement, sa portée, son coût, le mode de financement, le mode de paiement et de remboursement, le cas échéant;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. le conseiller Daniel CAMIRÉ,
appuyé par M. le conseiller Mario GAUMONT, et résolu :

QUE le préambule de cette résolution en fasse partie intégrante;

D'adopter le règlement numéro 2019-302, intitulé : « Règlement concernant la mise à niveau des infrastructures de collecte, d'interception et de traitement des eaux usées (lot 1) et décrétant des dépenses et un emprunt de 3 358 600 \$ pour en acquitter le coût ».

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT N° 2019-304 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 2018-289 AFIN D'AUGMENTER LA DÉPENSE ET L'EMPRUNT POUR UN MONTANT ADDITIONNEL DE 200 030 \$

M. le conseiller Daniel CAMIRÉ donne avis de motion que le projet de règlement n° 2019-304 modifiant le règlement numéro 2018-289 afin d'augmenter la dépense et l'emprunt pour un montant additionnel de 200 030 \$, qu'il présente et dépose, sera soumis pour adoption à une prochaine séance.

PARAPHE DU MAIRE :

PARAPHE DU GREFFIER :

**N° de résolution
ou annotation**

PÉRIODE DE QUESTIONS :

M. le maire invite les personnes présentes à se prévaloir de cette période de questions, le cas échéant.

2019-04-135

LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par M^{me} la conseillère Carole CHEVARIE,
appuyé par M^{me} la conseillère Cécile CAMIRÉ, et résolu :

QUE la séance extraordinaire du 29 avril 2019, débutée à 11 h 45, est levée à 11 h 56.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

**Alain THIBAUT, maire
Président d'assemblée**

**M^e Jessica BILODEAU
Greffière**

**Alain THIBAUT
Maire**

JB/bb